

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Place des coteaux du Bel
Air – Dépôt du dossier
d'enquête préalable à la
déclaration d'utilité
publique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mai 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 31 mai 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} juin 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT

Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAAD

N° DE DOSSIER : 11 C 10

OBJET : PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR – DÉPÔT DU DOSSIER D'ENQUÊTE
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le réaménagement de la place des coteaux du Bel Air, tel qu'il est prévu par l'orientation d'aménagement spécifique n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU), obéit à une volonté de redynamisation d'un quartier de la Ville, le quartier du Bel Air, marqué par les conceptions urbanistiques des années 1970.

La requalification de la place entraînera la démolition de la dalle au profit de l'aménagement d'une piazza. Celle-ci accueillera, dans un cadre verdoyant, deux bâtiments circulaires dédiés l'un aux activités de commerce et l'autre aux services publics de proximité.

L'opération projetée permet le désenclavement du site et la revitalisation des activités.

S'agissant du désenclavement, le Bel Air sera désormais relié à la rue de l'Aurore par le biais de nouvelles circulations piétonnes qui faciliteront les déplacements et amélioreront le confort des habitants. Le boulevard Hector Berlioz sera relevé pour permettre de retrouver la pente naturelle du terrain.

Le réaménagement envisagé rompt avec la configuration actuelle de cette dalle urbaine aujourd'hui vide de toute activité et source d'insécurité, qui ne répond plus aux attentes des utilisateurs. Ainsi, le retour de commerces répondant aux besoins des habitants du quartier et le renforcement des services de proximité et d'un marché (services publics municipaux, groupement de professionnels de santé) participent à la revitalisation du Bel Air et la création d'un nouveau cœur de quartier.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est, à ce jour, propriétaire de tous les lots privatifs situés au niveau -1 de la copropriété « Arpège Parking » sous la place des coteaux du Bel Air. Toutefois, ce projet de réaménagement nécessite que la Ville acquiert les parties communes du niveau -1 du parking situé sous la place et que ledit niveau -1 soit retiré de la copropriété pour devenir un volume indépendant.

La Ville se trouvant dans la nécessité d'acquérir certaines emprises foncières, lots de copropriété et parties communes, une procédure d'expropriation a dû être envisagée.

Le désenclavement du quartier, la sécurisation de la place et la revitalisation des activités socio-économiques sont d'intérêt général et justifient amplement l'utilité publique de l'opération projetée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de solliciter l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le réaménagement de la place des coteaux du Bel Air auprès des services de Monsieur le Préfet des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

- APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la place des coteaux du Bel Air cadastrée AT 848 et comprenant :
 - les informations juridiques et administratives relatives à la procédure,
 - une notice explicative,
 - le plan de situation,
 - le plan général des travaux,
 - les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
 - l'appréciation sommaire des dépenses,
 - une étude d'impact.
- SOLLICITE l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique auprès des services de Monsieur le Préfet,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet des Yvelines de :
 - bien vouloir prendre un arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique au bénéfice de la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour le projet de réaménagement de la place des coteaux du Bel Air,
 - prévoir que le niveau - 1 du parking situé sous la place et appartenant à la copropriété « Arpège Parking » sera retiré de la copropriété,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

